



Présentation du dispositif

Dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale, l'opération « Un établissement, une œuvre » permet aux établissements scolaires d'emprunter une ou plusieurs œuvres de la collection du FRAC Alsace afin de les exposer à l'école.

Pour l'année scolaire 2026-2027, vous pouvez choisir de collaborer avec le FRAC :

- ▶ En concevant **une exposition d'œuvres de la collection** qui sera pensée sur mesure pour répondre à la thématique pédagogique de votre établissement ;
- ▶ **NOUVEAUTE** En accueillant **une seule œuvre** pendant une durée de 4 mois maximum qui fera l'objet d'un travail pédagogique développé.

Les objectifs

- ▶ Offrir aux élèves un contact avec l'art contemporain à l'école ;
- ▶ Sortir l'art des institutions artistiques qui peuvent être perçues comme inaccessibles ou éloignées ;
- ▶ Inscrire l'art contemporain dans les parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) des élèves ;
- ▶ Favoriser la constitution de projets interdisciplinaires et interclasses ;
- ▶ Développer de nouveaux types d'actions autour de l'art (présentation de l'œuvre par les élèves, ateliers de création, conférence, intervention d'artiste, etc.) ;
- ▶ Permettre le dialogue intergénérationnel en suscitant des rencontres, des échanges et du partage autour des arts visuels.

Conditions de participation

Pour participer au dispositif « Un établissement, une œuvre », l'établissement scolaire s'engage à :

- ▶ Définir un mur ou un espace dédié à l'accueil de l'œuvre ou des œuvres de la collection ;
- ▶ Garantir des conditions optimales de sécurité de l'œuvre ;
- ▶ Assurer l'œuvre à l'aide d'une déclaration à sa compagnie d'assurance ;
- ▶ Mettre en place un dispositif pédagogique complet durant la présence de l'œuvre à destination des élèves à partir du fonds documentaire fourni par le FRAC ;

- ▶ Présenter l'œuvre, le travail et l'artiste à l'ensemble des élèves de son établissement à travers des moments de travail dédiés.

Coûts de l'opération

Le prêt d'œuvre est gratuit. L'installation d'un système d'accrochage sécurisé de l'œuvre ou des œuvres dans l'espace choisi est à la charge de l'établissement. L'accrochage des œuvres est réalisé par le FRAC Alsace accompagné d'une personne de l'établissement. L'établissement déclare et assure l'œuvre ou les œuvres prêtées auprès de sa compagnie d'assurance (généralement sans surcoût). Les coûts liés à la communication ainsi qu'à l'organisation d'un événement public sont aux frais de l'établissement.

A noter que pour l'exposition d'œuvres, le transport est à la charge de l'établissement. Pour le prêt d'une seule œuvre, le transport sera pris en charge par le FRAC Alsace.

Les établissements pourront, par l'intermédiaire du FRAC Alsace, accueillir l'artiste auteur de l'œuvre à condition d'en assurer le déplacement et le coût de l'intervention. Le Pass Culture pourra être utilisé pour financer cette intervention, notamment pour les établissements du 2nd degré. Dans le cas où les établissements ne pourraient assumer ces coûts, le FRAC Alsace propose également un temps de médiation autour de l'œuvre grâce au dispositif « Une heure, une œuvre » proposé par le service des publics du FRAC.

Calendrier

- ▶ **Jusqu'au 15 juin 26** : réception des formulaires de participation des établissements ;
- ▶ **15 juin - 30 juin 26** : sélection des établissements scolaires et signature des conventions ;
- ▶ **Mi-septembre 26** : rencontres enseignants au FRAC Alsace et présentations des projets ;
- ▶ **Octobre 26** : 1^{ère} phase d'installation des œuvres dans les établissements par le régisseur du FRAC ;
- ▶ **Mars 27** : 2nd phase d'installation des œuvres dans les établissements par le régisseur du FRAC.

Les autres dispositifs à destination des écoles proposés aux scolaires

- ▶ « Une heure, une œuvre » (tous niveaux) ;
- ▶ Visites et ateliers au FRAC Alsace (en lien avec l'exposition en cours ou autre, tous niveaux) ;
- ▶ Kamishibai (cycles 1 et 2) ;
- ▶ Conférence jeune public « C'est de l'art ? » (CE2, CM1 et CM2) ;
- ▶ Intervention d'un-e artiste à l'école (tous niveaux) ;
- ▶ La classe l'œuvre (tous niveaux).

A propos du FRAC Alsace

Créé en 1982 par le ministère de la Culture et le Conseil Régional dans le cadre de la politique de décentralisation, le Fonds Régional d'Art Contemporain – FRAC Alsace contribue au soutien et au développement de la création contemporaine par une politique d'acquisition, de diffusion d'œuvres d'art et de sensibilisation des publics les plus larges.

Implanté à Sélestat, il développe **3 missions principales** :

▶ **Soutenir et promouvoir la création contemporaine**

La première mission du FRAC est le soutien et la promotion de la création contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels. Cette mission s'opère d'abord par la constitution d'une collection d'art contemporain, et ensuite par un programme régulier d'expositions temporaires.

▶ **Diffuser l'art contemporain**

Le FRAC a également pour mission la diffusion de sa collection, par le biais de partenariats artistiques et pédagogiques, à l'échelle régionale pour une grande part, mais aussi au niveau national et international.

▶ **Sensibiliser les publics à la création contemporaine**

Grâce à une grande diversité d'outils et de moyens, le FRAC mène un travail de sensibilisation à la création actuelle en direction des publics les plus larges, avec une attention particulière portée au public scolaire.

Le FRAC Alsace dispose aujourd'hui d'une collection riche de **plus de 1 100 d'œuvres d'art de 1954 à nos jours représentant près de 700 artistes.**

Partenaires



Contacts

Hélène Riehl coordinatrice académique architecture et arts visuels et professeure relais au FRAC Alsace DAAC, rectorat de Strasbourg
helene.riehl@ac-strasbourg.fr

Anne-Virginie Diez, chargée des projets territoriaux et de la diffusion au FRAC Alsace
anne-virginie.diez@frac-alsace.org

Louise Delval--Kuenzi, chargée de médiation et d'accueil au FRAC Alsace
louise.delvalkuenzi@frac-alsace.org



Coordonnées de l'établissement

- ▶ NOM de l'établissement :
- ▶ Adresse :
- ▶ Prénom et NOM du chef d'établissement :
- ▶ Adresse e-mail et téléphone :

Coordinateur du projet

- ▶ Prénom et NOM :
- ▶ Adresse e-mail et téléphone :

Renseignements sur le projet d'éducation artistique et culturelle

- ▶ Choix du dispositif souhaité : Une exposition avec plusieurs œuvres Une œuvre en dépôt
- ▶ Période souhaitée pour la réalisation du projet : Octobre - Janvier Mars - Juin
- ▶ Classes et niveaux dans l'établissement :
- ▶ Nombre d'élèves dans l'établissement (par niveau) :
.....
- ▶ Mots clefs de présentation du projet en accord avec le programme scolaire (Exemples : nature / animal / histoire / architecture / portrait / jeux / corps / identité ...):
.....
- ▶ Présentation des dispositifs qui seront mis en place par l'établissement autour du projet :
.....
.....
.....

Fiche technique de l'espace d'accueil d'une ou plusieurs œuvres du FRAC

- ▶ Description de l'espace choisi et emplacement dans l'établissement :

.....

.....

.....

.....

- ▶ Si vous choisissez d'emprunter une seule œuvre :

- Dimensions du mur d'accrochage (si vous ne souhaitez emprunter qu'une seule œuvre) :

.....

- Typologie du mur d'accrochage de l'œuvre (placoplâtre / béton / cimaise ...) :

.....

- Type d'accrochage prévu (perçage dans le mur / tringle d'accroche / fil de nylon) :

.....

- ▶ Si vous souhaitez présenter une exposition d'œuvres :

- Espace envisagé pour accueillir l'exposition :

.....

- Type d'accrochage prévu (perçage dans le mur / tringle d'accroche / fil de nylon) :

.....

Pièces-jointes à fournir

- ▶ Plan avec mesures de l'emplacement choisi pour le projet ;
- ▶ Photographies de l'espace.

Retour des dossiers de participation
par e-mail à l'adresse : information@frac-alsace.org
avant le 15 juin 2026 - 12h